



Contestation pv tel pour erreur adresse

Par **jessfred**, le **13/07/2010** à **14:45**

Bonjour,

Mon ami a été arrêté hier pour téléphone au volant.

Il a signé le pv mais la ville du lieu de contravention est mauvaise et l'orthographe d'une des rues également.

Pouvons-nous contester la contravention et éviter qu'il perde 2 points ?

Par **Tisuisse**, le **14/07/2010** à **08:19**

Bonjour,

Contestez si vous le voulez puisque la loi vous y autorise mais quels arguments allez vous développer devant le juge ?

" Ce n'est pas moi, Monsieur le juge, qui ai commis l'infraction puisque ce jour là, à cette heure là, j'étais à un autre endroit.

- Ah bon, va répliqué le juge ! Comment se fait-il que ce soit VOTRE permis de conduire, la carte grise et l'attestation d'assurance de VOTRE voiture, qui ont été remis à l'agent verbalisateur ? Contestation rejetée. "

Et oui, c'est comme ça que ça se passe...

A mon avis, votre contestation va énerver le juge et il va rajouter une couche au montant du PV. Non, non, aucune chance de succès et la jurisprudence est constante dans ce domaine.